

Image not found or type unknown



Facturation de frais de gestion aux associé d'une société civile

Par **hco91**, le **16/05/2022** à **13:49**

Bonjour, à tous

Je suis gérant d'une société civile de placement qui a pour objet la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

La société civile de placement est détenue par 3 société anonymes à hauteur de 80, 15 et 5% et intégrer un groupe TVA pour 2023.

La société civile de placement peut-elle refacturer les frais de gestion aux associés (avec ou sans TVA) ?

Y a-t-il un principe qui l'interdirait ?

Bien à vous,